

Madame Josiane CHEVALIER
Préfète de la Région Grand Est
Préfète de la Zone de Défense et de
Sécurité Est
Préfète du Bas-Rhin
5, place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 4 décembre 2023

Madame la Préfète,

Vous nous avez sollicités par courriel en date du 19 octobre 2023, pour connaître l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur la demande d'autorisation déposée CIC Est, pour une demande de permis d'exploitation d'un **dispositif de géothermie sur le site du CIC Est**, situé quartier du Wacken à Strasbourg.

Le Bureau de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN, consulté par courriel le 27 novembre 2023, a donné un **avis favorable** à cette demande, **sous réserve que si** en phase d'exploitation, **les analyses** du programme de surveillance **mettent en évidence l'impact** de cette pompe à chaleur **sur un panache de pollution situé à proximité, le fonctionnement de la pompe à chaleur soit interrompu.**

Le Bureau de la CLE demande que les données de surveillance de la qualité de la nappe soient transmises aux services de l'Etat et aux observatoires existants (ONAP de l'EMS, Observatoire de la Nappe d'Alsace de l'APRONA).

Par ailleurs, au-delà de la présente demande d'autorisation, la CLE encourage la mise en place d'une gestion intégrée des eaux pluviales (cf annexe 13 du SAGE et doctrine pluviale Grand Est) et d'une gestion « zéro phytosanitaire » sur l'emprise du projet.

La cellule d'animation du SAGE reste à la disposition de vos services pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'assurance de mes salutations les meilleures.



Odile UHLRICH-MALLET

Présidente de la Commission Locale de l'Eau